NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/581
18 octobre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Points 77 et 94 de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Lettre du 17 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du document qui y est joint, intitulé "Déclaration de Manille sur une stratégie de développement social pour la région de la CESAP à l'horizon 2000", adoptée par la quatrième Conférence ministérielle de l'Asie et du Pacifique sur la protection sociale et le développement social, tenue à Manille du 7 au 11 octobre 1991, comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 77 et 94 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Sedfrey A. ORDOÑEZ

Annexe

DECLARATION DE MANILLE SUR UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL POUR LA REGION DE LA CESAP A L'HORIZON 2000

Nous, gouvernements de la région de la CESAP, réunis pour la quatrième Conférence ministérielle de l'Asie et du Pacifique sur la protection sociale et le développement social, à Manille (République des Philippines) du 7 au 11 octobre 1991,

Conscients des objectifs sociaux fondamentaux du développement, énoncés dans les stratégies et déclarations internationales, ainsi que de l'importance et de la pertinence que continuent à avoir pour la région de la CESAP divers autres instruments internationaux concernant certains groupes sociaux et problèmes de développement social, sous réserve de leur ratification, le cas échéant, par les pays membres,

Rappelant divers instruments importants dans le domaine du développement social et domaines connexes adoptés par la CESAP, en particulier :

- Le Plan d'action de Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines, que la Commission a adopté dans sa résolution 274 (XLIV) du 20 avril 1988,

- La Déclaration de Tokyo sur l'élargissement de la coopération régionale dans le domaine de la lutte contre l'abus des drogues en Asie et dans le Pacifique, que la Commission a approuvée le 10 avril 1991,

- Les Principes directeurs pour l'action en faveur de l'éducation pour tous dans la région de la CESAP, que la Commission a adoptés le 10 avril 1991, et

- La Déclaration ministérielle sur un développement écologiquement rationnel et durable en Asie et dans le Pacifique, que la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique a adoptée le 16 octobre 1990,

Rappelant la résolution 45/1 de la CESAP en date du 5 avril 1989 sur une stratégie régionale de développement social à l'horizon 2000, par laquelle la Commission a décidé de convoquer la présente Conférence ministérielle et d'examiner et d'adopter à cette conférence une stratégie régionale de développement social à l'horizon 2000, incluant les thèmes de la redistribution équitable, de l'élimination de la pauvreté et de la participation populaire,

Comptant que le siècle prochain voie la région de l'Asie et du Pacifique assumer un rôle dirigeant sur la scène économique et sociale mondiale,

Prenant note avec satisfaction de l'amélioration du climat politique international qui offre de nouvelles possibilités de réduire les budgets militaires et d'intensifier le développement social,

Notant avec préoccupation qu'en dépit des tendances favorables de la croissance économique enregistrées dans un certain nombre de pays et territoires en développement de la région de la CESAP au cours de ces dernières décennies, les objectifs sociaux à long terme (élimination de la pauvreté absolue, renforcement de la participation populaire et effort de redistribution équitable) sont loin d'avoir été réalisés dans la région de la CESAP,

Réaffirmant que c'est aux pays en développement de la région eux-mêmes qu'incombe essentiellement la responsabilité de leur développement,

Nous, gouvernements des pays de la région de la CESAP,

1. Réaffirmons que les nombreux problèmes sociaux que connaît la région sont étroitement liés entre eux et que cette situation nécessite des politiques, planifications et programmes globaux, intégrés et soutenus pour améliorer la qualité de la vie de tous;

2. Nous engageons à nouveau à promouvoir la coopération régionale pour le développement social et réaffirmons que l'élimination de la pauvreté, la redistribution équitable et la participation populaire constituent les objectifs fondamentaux du développement social de la région de la CESAP à l'horizon 2000;

3. Réaffirmons qu'un certain nombre de problèmes sociaux pressants et étroitement liés à l'écart existant entre développement économique et social dans la région de l'Asie et du Pacifique nécessitent une action urgente, énergique et concertée des membres et membres associés de la CESAP;

4. Prions instamment tous les membres et membres associés de la CESAP, en vue de réaliser les objectifs fondamentaux du développement social dans la région, de prendre rapidement des mesures efficaces :

- Pour veiller à ce que les questions de développement social soient dûment prises en compte aux niveaux les plus élevés du pouvoir en étant pleinement intégrées dans les politiques, planification et programmation globales du développement et régulièrement examinées par toutes les institutions et organisations intéressées,

- Pour promouvoir la participation des institutions gouvernementales, des organisations non gouvernementales, du secteur privé et des autres entités concernées à la formulation et à l'application de politiques et programmes de développement social grâce, notamment, à la création de comités intersectoriels et à l'octroi d'un appui politique et de ressources,

- Pour cibler les prestations de services sociaux et élargir leur portée, en les axant en particulier sur les groupes sociaux présentant des besoins spéciaux,

- Pour développer les capacités professionnelles du personnel chargé de la planification, de la programmation et de la prestation des services sociaux grâce à une meilleure formation professionnelle,

- Pour appuyer et encourager la recherche sur les questions de développement social, les conceptions novatrices du développement et pour mobiliser des ressources à ces fins,

- Pour renforcer les procédures de suivi, d'évaluation et de révision des politiques et programmes qui ont des répercussions sur le progrès social aux niveaux national et local,

- Pour prévoir, grâce à des allocations budgétaires appropriées et à une restructuration des dépenses publiques, des ressources suffisantes pour traiter des problèmes critiques de développement social dans l'ensemble de la région.

5. Adoptons par la présente la Stratégie de développement social pour la région de la CESAP à l'horizon 2000, ayant pour objectifs fondamentaux d'éliminer la pauvreté absolue, d'instaurer une redistribution équitable et de renforcer la participation populaire, qui figure dans le document d'appui annexé à la présente Déclaration, en tenant compte des politiques et conditions nationales;

6. Décidons que la présente Déclaration aura pour nom Déclaration de Manille sur une Stratégie de développement social pour la région de la CESAP à l'horizon 2000;

7. Remercions le Programme des Nations Unies pour le développement d'avoir fourni un appui financier et technique aux activités préparatoires qui ont abouti à la formulation de la Stratégie;

8. Invitons tous les pays donateurs et institutions de financement intéressés, ainsi que les organes de l'ONU et institutions spécialisées des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales intéressés à fournir un appui financier et technique pour l'application des mesures prioritaires définies dans la Stratégie;

9. Prions le Secrétaire exécutif d'accorder le rang de priorité le plus élevé à la mobilisation d'un appui régional suffisant pour assurer l'application de la Stratégie par tous les membres et membres associés de la CESAP, et de faire régulièrement rapport à la Commission sur les progrès accomplis dans l'application de la Stratégie.

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL POUR LA REGION DE LA CESAP A L'HORIZON 2000

PREAMBULE

Les gouvernements des pays de la région de la CESAP, réunis pour la quatrième Conférence ministérielle de l'Asie et du Pacifique sur la protection sociale et le développement social, à Manille (République des Philippines) du 7 au 11 octobre 1991,

Conscients des objectifs sociaux fondamentaux du développement, énoncés dans les instruments suivants :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme, proclamée dans la résolution 217 (III) de l'Assemblée générale en date du 10 décembre 1948,

- La Déclaration sur le droit au développement proclamée dans la résolution 41/128 de l'Assemblée générale, en date du 4 décembre 1986,

- La Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social proclamée, dans la résolution 2542 (XXIV) de l'Assemblée générale du 11 décembre 1969,

- Les Principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement dans un avenir proche, que l'Assemblée générale a faits siens dans sa résolution 42/125 du 7 décembre 1987,

- Les Stratégies internationales du développement pour les première, deuxième, troisième et quatrième Décennies des Nations Unies pour le développement, proclamées dans les résolutions de l'Assemblée générale 2710 (XVI) du 19 décembre 1961, 2626 (XXVI) du 24 octobre 1970, 35/56 du 5 décembre 1989 et 45/199 du 21 décembre 1990, et

- La Déclaration et le Programme d'action de Paris pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, que l'Assemblée générale a fait siens dans sa résolution 45/206 du 21 décembre 1990,

Rappelant l'importance et la pertinence que continuent à avoir pour la région de la CESAP divers autres instruments internationaux concernant certains groupes sociaux et problèmes du développement social, notamment :

- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, que l'Assemblée générale a adoptée par sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979,

- Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, adoptées le 26 juillet 1985 par la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix,

- La Convention relative aux droits de l'enfant, que l'Assemblée générale a adoptée dans sa résolution 44/25 du 20 novembre 1989,

- La Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant et le Plan d'action pour l'application de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les années 90, adoptés le 30 septembre 1990 par le Sommet mondial pour les enfants,

- Les Principes directeurs concernant la poursuite de la planification et des activités de suivi appropriées dans le domaine de la jeunesse, que l'Assemblée générale a approuvés par sa résolution 40/14 du 18 novembre 1986,

- Le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, que l'Assemblée générale a adopté par sa résolution 37/52 du 3 décembre 1982,

- Le Plan d'action international sur le vieillissement, adopté à Vienne le 6 août 1982 par l'Assemblée mondiale sur le vieillissement,

- La Déclaration d'Alma-Ata, adoptée par la Conférence internationale sur les soins de santé primaires le 12 septembre 1978, et la Stratégie mondiale de la santé pour tous d'ici à l'an 2000 adoptée par l'Assemblée mondiale de la santé le 22 mai 1981,

- La Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous et le Cadre d'action pour repondre aux besoins éducatifs de base, adoptés par la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous le 9 mars 1990,

- Le Plan d'action de Milan adopté le 6 septembre 1985 par le septième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et approuvé par l'Assemblée générale le 29 novembre 1985, dans sa résolution 40/32,

- Les Règles de Beijing : ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs, que l'Assemblée générale a adoptées par sa résolution 40/33 du 29 novembre 1985,

- La Déclaration et le Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues, adoptés le 26 juin 1987 par la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues,

- L'Etude des perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà, que l'Assemblée générale a adoptée par sa résolution 42/186 du 11 décembre 1987, et

- La Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000, que l'Assemblée générale a adoptée dans sa résolution 43/181 du 20 décembre 1988,

Ont adopté la Stratégie de développement social pour la région de la CESAP à l'horizon 2000.

I. BUTS ET OBJECTIFS

1. La Stratégie de développement social pour la région de la CESAP à l'horizon 2000 a été élaborée en réponse aux gouvernements des pays de l'Asie et du Pacifique qui réclamaient des conceptions nouvelles des politiques et de la planification du développement, qui prennent directement et totalement en compte le développement social en tant que partie intégrante du processus global de développement.

2. La Stratégie a pour but ultime d'améliorer la qualité de la vie de tous dans la région de la CESAP, conformément à leurs espoirs et aspirations individuels et collectifs, dans le cadre de leurs traditions et pratiques culturelles.

3. Dans cette optique, les objectifs fondamentaux de la Stratégie sont : éliminer la pauvreté absolue, instaurer une redistribution équitable et renforcer la participation populaire.

4. Dans le cadre des buts et objectifs qui précèdent, la Stratégie donne la priorité à la promotion du développement social dans les pays en développement de la région, surtout les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits pays en développement insulaires. La priorité est également accordée aux groupes sociaux défavorisés et vulnérables de la région, notamment, les femmes, les enfants, les jeunes, les handicapés et les personnes âgées.

A. Elimination de la pauvreté absolue

5. Les particuliers, familles, communautés et autres groupes sociaux dont le niveau de bien-être est le plus bas dans une société donnée sont en général qualifiés de pauvres. La pauvreté, dans ce sens général, peut être définie comme une situation relative existant dans toutes les sociétés. Mais le niveau de bien-être des groupes les plus défavorisés d'une société est parfois si bas qu'il se caractérise par la non-satisfaction des besoins élémentaires que sont l'alimentation, le logement, les vêtements et les services essentiels tels que l'eau potable, l'assainissement, les soins de santé et l'éducation. Cet état de privation est qualifié de pauvreté absolue. L'élimination de la pauvreté absolue dans la région de la CESAP constitue le premier objectif de la Stratégie.

6. D'après des estimations récentes, le nombre de personnes plongées dans la pauvreté absolue dans le monde s'élève au moins à 1 milliard 118 millions, dont plus de 800 millions, soit 72 % des pauvres de la planète, vivent dans la région de la CESAP. Le nombre et le pourcentage de pauvres continueront à

être très élevés dans la région, à moins que de nouvelles initiatives de grande envergure ne soient entreprises pour remédier à cette situation.

7. L'incidence largement répandue de la pauvreté absolue est une dure réalité dans une grande partie de la région de la CESAP. Le phénomène de la pauvreté absolue touche des communautés et des groupes sociaux entiers et peut se transmettre d'une génération à la suivante. Il est à l'origine de centaines de millions de vies vécues dans la souffrance et la faim. Il réduit l'espérance de vie, amoindrit l'esprit humain, dissout les liens familiaux et communautaires, et détruit le tissu social et économique de sociétés entières.

8. La pauvreté absolue contribue aux troubles sociaux et à l'instabilité politique. Elle renforce donc les types autoritaires d'organisation sociale qui, de par leur nature même, empêchent de remédier à cette situation de pauvreté dominante. La prévalence de la pauvreté absolue dans la région en fait ainsi un problème insoluble et maintient son influence destructrice à long terme. Seule une action concertée peut briser ce cercle vicieux.

9. Conformément aux priorités en matière de développement de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, la Stratégie de développement social pour la région de la CESAP à l'horizon 2000 reconnaît qu'une croissance économique soutenue constitue l'une des conditions essentielles de l'élimination de la pauvreté absolue dans la région. Mais la croissance économique en elle-même ne constitue pas une assurance que la pauvreté diminuera, ni que la pauvreté absolue sera éliminée.

10. La nécessité de traiter le problème de la pauvreté absolue par d'autres moyens que les "effets de ruissellement" de la croissance économique est illustrée de façon frappante par la persistance de poches de famine dans de nombreux pays en développement de la région de la CESAP. Si les déficits vivriers ont été réduits avec succès, et même éliminés, dans la plus grande partie de la région ces dernières années, l'accès à l'alimentation demeure limité dans la plupart des pays à ceux qui disposent du pouvoir d'achat nécessaire. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de cultivateurs sans terre, en dépit des tentatives sporadiques de réforme agraire, a limité l'accès à l'alimentation et accru donc l'incidence de la pauvreté absolue.

11. La Stratégie fait par conséquent une place spéciale à des politiques et mesures de planification et de programmation sociales visant à intensifier les efforts déployés à l'échelon régional pour éliminer le fléau de la pauvreté absolue. Elle reconnaît que l'élimination de la pauvreté absolue est la responsabilité collective de tous les pays de la région, une responsabilité qui doit être pleinement assumée si l'on veut réaliser les buts et objectifs de la Stratégie.

B. Instauration d'une redistribution équitable

12. Les énormes disparités de richesse, de condition et de pouvoir qu'on constate dans toute la région de la CESAP constituent autant de barrières et sont à l'origine de conflits sociaux entre groupes ethniques, raciaux, religieux, linguistiques, de caste et autres. Les inégalités profondes entre riches et pauvres, nantis et démunis, personnes instruites et illettrées, résidents des zones urbaines et rurales, personnes bien insérées et marginaux, sont une réalité cruelle de la vie quotidienne. Par ailleurs, les groupes sociaux défavorisés et vulnérables de la région se heurtent à des structures institutionnalisées de discrimination lorsqu'ils s'efforcent d'accéder à l'égalité de statut et de chances en tant que travailleurs, consommateurs et citoyens. Le deuxième objectif de la Stratégie est par conséquent d'instaurer une redistribution équitable.

13. Dans presque tous les pays de la région de la CESAP, il faut se pencher d'urgence sur la question des droits de l'homme, qui représente un aspect critique de la redistribution équitable. L'enseignement de base pour tous, et notamment l'alphabétisation, est un moyen essentiel à cette fin, car il peut seul garantir la prise de conscience, la compréhension, l'aptitude à la communication et l'assurance qui permettront à tous les citoyens d'exercer leurs droits de l'homme. Permettre à chacun, et surtout aux membres des groupes sociaux défavorisés et vulnérables, d'avoir mieux accès au système judiciaire officiel, lorsqu'ils cherchent des voies de recours qui fassent droit à leurs plaintes, est un deuxième grand moyen d'y parvenir. Le troisième moyen d'importance est la réforme agraire qui peut donner aux pauvres sans terre de la région le moyen d'accéder à l'autosuffisance, première condition de l'exercice de tous leurs droits dans la société.

14. Les rôles stéréotypés attribués aux femmes en matière de production et de reproduction ont perpétué leur condition subalterne dans l'ensemble de la région de la CESAP. Si les femmes jouent un rôle important, et à certains égards prédominant, dans le développement économique et social, leurs aspirations n'en demeurent pas moins négligées. L'égalité des sexes dans la vie familiale, communautaire et nationale des pays de la région de la CESAP pourrait être réalisée en garantissant aux femmes l'égalité de traitement devant la loi, tant de jure que de facto, l'égalité de rémunération à travail égal, l'égalité d'accès à l'éducation et à la formation et la prise en compte officielle de leurs intérêts dans tous les plans, politiques et programmes de développement.

15. L'avenir de la région dépendra de l'éducation bien conçue, qui sera donnée aux enfants et aux jeunes pour en faire des citoyens responsables et productifs. Et pourtant, dans une grande partie de la région, les investissements dans la santé, la nutrition et l'éducation des enfants et des jeunes continuent à être négligés. En outre, un grand nombre d'enfants et de jeunes vivent dans des conditions particulièrement difficiles, négligés, exploités et abandonnés. Tout effort de redistribution équitable suppose que l'on remédie d'urgence à cette situation.

16. Les handicapés ont toujours été ostracisés dans de nombreuses sociétés de la région et ont par conséquent fait l'objet d'une discrimination systématique. Une meilleure prise de conscience des besoins des handicapés et du rôle productif qu'ils pourraient jouer dans le développement, s'ils en avaient l'occasion, contribuerait beaucoup à réduire cette discrimination. L'accès aux services essentiels, en particulier à l'éducation et à la formation, aux soins de santé et aux services de transport et autres services publics, permettrait aux handicapés de bénéficier des conditions minima indispensables à l'autosuffisance.

17. Les personnes âgées, qui traditionnellement se trouvaient dans une situation favorisée dans l'ensemble de la région, ont vu leur position se dégrader en raison de certaines tendances liées au développement, parmi lesquelles l'abandon par suite de l'éclatement des familles, une réduction du revenu et une oisiveté forcée découlant de la retraite obligatoire, et une réduction de l'accès aux services essentiels résultant de l'augmentation des coûts. Le vieillissement rapide des sociétés de la région, aggravé par les conditions de plus en plus difficiles qu'affrontent les personnes âgées en raison des tendances défavorables du développement, exige la mise au point de nouveaux plans, programmes et politiques visant à répondre aux besoins spéciaux de ce groupe social défavorisé.

C. Renforcement de la participation populaire

18. On entend par participation populaire la contribution pleine et active de toute la population au développement. Il s'agit pour les habitants, soit à titre individuel, soit en qualité de membres d'une famille et d'une communauté, soit encore en qualité de citoyens, d'exprimer leurs vues, de développer et d'utiliser leurs compétences, de pratiquer l'autosuffisance et de contrôler l'évolution de leur propre développement. Cette notion est en particulier axée sur la participation de la population aux processus de prise de décisions influant sur leur avenir, notamment les politiques, la planification et la programmation du développement social. La participation pleine et active de la population elle-même à la gestion et à la réalisation du développement constitue donc le troisième objectif de cette stratégie.

19. Il faut que toutes les couches de la société deviennent de véritables partenaires pour que la population elle-même joue un rôle actif dans tous les aspects du développement. Les gouvernements doivent quant à eux trouver les moyens de répondre d'une manière égalitaire et constructive aux voix qui représentent tous les groupes sociaux. En tenant compte le plus possible des aspirations déclarées de tous les habitants, qui participent activement à l'orientation de leur avenir individuel et collectif, les gouvernements s'acquitteront des responsabilités qu'ils ont contractées vis-à-vis de leur électorat national.

20. Aux groupes sociaux défavorisés et vulnérables de la région, en particulier, la participation populaire offre la possibilité d'exercer des droits dont ils ont été traditionnellement privés en raison de structures informelles ou officielles de discrimination. Les organisations non

gouvernementales, et notamment les groupes d'action communautaire, les associations bénévoles locales, les organismes sociaux, les groupements religieux, etc., jouent un rôle important à cet égard. Les organisations non gouvernementales, qui représentent des couches de la société qui n'ont pas en général directement accès aux décideurs et responsables du développement, peuvent vraiment exprimer la voix du peuple.

21. La participation la plus entière possible des organisations non gouvernementales au processus de planification, de programmation et d'orientation du développement est donc nécessaire au succès de la participation populaire. Si les activités des organisations non gouvernementales doivent s'insérer dans le cadre national général des politiques et de la planification mis au point au niveau le plus élevé, il faudra aussi reconnaître et respecter l'avantage qu'ont les ONG de pouvoir concevoir et exécuter des programmes et des projets conformes aux besoins et aux espoirs des communautés. Des accords d'association entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales permettront de promouvoir l'autosuffisance de la population, tout en contribuant à l'élaboration de méthodes plus efficaces et vraiment intersectorielles pour l'orientation, la planification et la programmation du développement social.

22. Toutes les initiatives prises pour intensifier la participation populaire devraient tenir compte des besoins réels de la population et la mettre à même d'analyser et de résoudre ses propres problèmes. Elles devraient tenir compte des diverses conditions et situations sociales et traditions culturelles de la région et offrir aux problèmes de développement local des solutions élaborées en conséquence. Les directives fondées sur les connaissances et le jugement de personnes extérieures peuvent être utiles, mais la preuve ultime de succès d'un développement fondé sur la participation est une action au niveau des collectivités, fondée sur la demande locale et la prise de conscience populaire, et visant à réaliser les espoirs et les aspirations à une meilleure qualité de vie de la population.

II. SUJETS DE PREOCCUPATION

23. La situation sociale actuelle dans la région de la CESAP montre qu'en dépit de leur grande diversité, les pays de l'Asie et du Pacifique ont en commun un vaste ensemble de préoccupations, qui tiennent au fait que leur infrastructure sociale est en formation, au kaléidoscope de graves problèmes sociaux qui se posent à eux, et à l'insuffisance chronique de leurs prestations sociales. Le présent document a pour objet d'étudier ces préoccupations communes pour en dégager les caractéristiques essentielles.

24. Bien que ces divers sujets de préoccupation soient analysés l'un après l'autre dans le présent document, il est manifeste, tant ils sont imbriqués, que la Stratégie n'atteindra ses objectifs que si l'on s'attaque de front, de façon coordonnée et multisectorielle, a l'ensemble des problèmes sociaux.

A. Organisation sociale

25. Dans toute la région, la famille, la collectivité, les organisations non gouvernementales, les entreprises privées et l'Etat forment un réseau d'institutions sociales, qui soutiennent l'individu dans sa quête d'une vie meilleure. Pour que la Stratégie porte ses fruits, il est indispensable que ces institutions sociales de première importance se complètent et se soutiennent les unes les autres en véritables partenaires du développement social.

Individu

26. Dans la plus grande partie de la région, l'espoir et le désir qu'ont les citoyens ordinaires de voir la qualité de leur vie s'améliorer demeurent largement insatisfaits. Cette attente déçue porte, dans de nombreux pays, sur des besoins aussi élémentaires que la nourriture, le logement, les soins de santé et l'éducation. Bien souvent en outre, les populations de la région se voient frustrées dans leur aspiration fondamentale à une vie digne, paisible et libre.

27. Toutes les institutions sociales peuvent être aménagées de façon à ce que le développement social prenne pleinement en considération la valeur et la dignité de la personne humaine, et contribue à la défense des droits de l'homme. Comme le souligne la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, que l'Assemblée générale a faite en 1969, cette responsabilité implique l'élimination immédiate et définitive de toute forme d'inégalité et d'exploitation de l'individu.

28. Pour atteindre cet objectif, il faudra trouver un juste équilibre entre les droits et les responsabilités de l'individu à l'intérieur de la société. Il faudra se donner les moyens de faire participer l'individu de façon significative et efficace, pour que son interaction avec la société soit fructueuse. Il n'y a aucune raison pour que, à l'aide de modifications structurelles appropriées, les institutions sociales ne puissent pas permettre à des individus isolés et démunis de jouer un rôle responsable et créateur dans le processus du développement. Il faut que, dans toute la région, les droits et les responsabilités de l'individu soient soigneusement réévalués à la lumière des rapides changements sociaux qui accompagnent le développement, et que l'ensemble des politiques, des plans et des programmes de développement soient redéfinis en conséquence pour permettre à ces droits et à ces responsabilités de s'exercer pleinement.

Famille

29. On dit couramment que la famille est l'institution sociale de base, autour de laquelle toutes les sociétés s'organisent. Les processus de développement engagés dans la région de la CESAP ont toutefois entraîné une corrosion de la structure et du rôle de la famille au cours des dernières décennies. En négligeant de se donner les moyens de redresser une situation

qui s'aggrave, les responsables des politiques et des plans de développement social font preuve d'une grave méconnaissance des forces qui sont à l'oeuvre dans le développement.

30. Dans le contexte de la rapide évolution de la conjoncture économique et sociale dans l'ensemble de la région, la famille se trouve actuellement confrontée à un certain nombre de problèmes importants, parmi lesquels on compte : une mobilité sociale et géographique accrue, avec pour corollaire un amenuisement des liens familiaux traditionnels, une préférence grandissante pour les modèles familiaux plus restreints et plus souples, un rapport de dépendance croissant par suite du vieillissement rapide des populations, un attachement de plus en plus vif aux valeurs individuelles par opposition aux valeurs sociales collectives et une redéfinition fondamentale des rôles traditionnels à l'intérieur de la famille. On assiste également dans toute la région à une multiplication des ménages d'une personne du fait de l'incidence croissante du divorce, de la séparation, du veuvage et de la procréation hors des liens du mariage.

31. Il est donc indispensable d'envisager des politiques et des programmes qui permettraient à la famille de jouer un rôle plus important en matière de prestations sociales. Il est bien évident que l'Etat ne peut pas se substituer à la famille. Les gouvernements devront donc, de plus en plus, se donner les moyens de soutenir efficacement cette dernière pour qu'elle puisse continuer à jouer son rôle traditionnel malgré l'influence corrosive du développement.

Collectivité

32. La notion de collectivité s'applique aux vastes réseaux de rapports sociaux informels, qui débordent le niveau de la famille sans toutefois atteindre celui de l'Etat. On y voit parfois une extension de la notion de parenté, mais le concept recouvre en fait bien davantage. Parmi ses caractéristiques essentielles, on compte la proximité des lieux de résidence, l'attribution consensuelle des rôles dirigeants et de l'autorité, les rapports d'interdépendance et de collaboration en matière de production, les relations d'échange réciproque dans le domaine de la subsistance et du mariage, un sens d'identité sociale et d'indépendance par rapport à l'autorité centrale, et un certain degré d'autonomie économique et sociale. Toutes ces caractéristiques peuvent être exploitées en faveur du développement social.

33. Comme la famille, et souvent pour les mêmes raisons, la collectivité a vu sa structure et ses fonctions s'effriter sous l'influence du processus de développement. Il est manifeste que, pour préserver, renforcer ou reproduire les formes et les fonctions de la collectivité traditionnelle qui demeurent valables dans le monde moderne, des mesures énergiques et soutenues s'imposent. On peut par exemple faire appel à la collectivité pour aider la famille à fournir des services sociaux de base comme les soins aux personnes âgées, l'assistance aux handicapés, le soutien des jeunes arrivant à l'âge adulte, la protection contre la criminalité et les secours en cas de catastrophe. La collectivité peut également être le porte-parole des espoirs

et des aspirations de ses membres et accroître par là de façon significative la participation populaire. Il faut élaborer des politiques et des programmes qui permettent d'optimiser l'exploitation de ses ressoures au service du développement social.

Organisations non gouvernementales

34. On qualifie généralement d'organisations non gouvernementales des organisations aussi diverses que les groupes agissant à l'échelon communautaire, les associations bénévoles locales, les organismes religieux et autres groupes sociaux sans but lucratif au service de l'intérêt public. Ces organisations sont très variées : elles vont des associations locales servant de porte-parole aux personnes démunies aux organismes nationaux chargés de fournir des services de base à des groupes sociaux désavantagés et vulnérables, ou aux institutions humanitaires internationales vouées à prodiguer confort et assistance aux segments de la société les plus gravement éprouvés. En ce qui concerne la satisfaction des besoins sociaux, les organisations non gouvernementales complètent donc utilement la famille et la collectivité.

35. En raison de leur capacité particulière d'agir directement au niveau local, les organisations non gouvernementales sont également fort utiles à l'Etat quand il s'agit de fournir des services sociaux aux groupes qui en ont le plus besoin. On en est même venu à craindre que certains gouvernements ne les considèrent comme des instruments si commodes pour fournir les services essentiels au niveau local qu'ils ne se soustraient à leurs propres responsabilités et récupèrent tout bonnement ces organisations pour les substituer à l'Etat.

36. D'un autre côté, la tension que crée l'écart entre les services fournis et la défense des intérêts des déshérités peut amener les organisations non gouvernementales à entrer en conflit avec l'Etat. Pour que ces organisations jouissent de toute la latitude possible dans l'exercice de leurs fonctions, il est donc essentiel de prendre pleinement en considération la façon dont elles peuvent servir d'appoint à l'Etat lorsqu'il s'agit de servir les intérêts de la population.

Secteur privé

37. En matière de satisfaction des besoins sociaux dans la région de la CESAP, il existe bien des manières novatrices de donner davantage de poids au secteur privé. L'entreprise privée joue un rôle - et dans nombre de pays de la région, de loin le rôle principal - dans la fourniture de services sociaux, mais elle le fait contre rémunération. Une des principales raisons qui justifierait une réglementation par l'Etat des activités du secteur privé dans l'ensemble de la région serait que l'accès à ces services ne risque d'être interdit à de larges segments de la société, du fait qu'ils sont rémunérés au taux du marché.

38. Parce qu'elle est à même de fonctionner de façon très efficace et de réagir à la demande, l'entreprise privée peut utilement compléter l'Etat et les organisations non gouvernementales, en ce qui concerne la fourniture de services sociaux de base. La privatisation de la gestion et du contrôle d'entreprises publiques productives peut être étendue à la fourniture d'un plus large éventail de services sociaux par le secteur privé. La participation active du secteur privé pourrait entraîner en particulier une amélioration des services de santé, de l'éducation, du logement, des mécanismes d'assurance sociale et d'autres prestations analogues, si des dispositions spéciales sont prises pour que les groupes sociaux désavantagés et vulnérables puissent profiter de ces services à des prix abordables.

39. D'autres responsabilités d'ordre social pourraient également être confiées à des entreprises privées. En tant qu'employeur d'une bonne partie de la main d'oeuvre de la région, le secteur privé peut veiller à ce que le niveau des salaires, les conditions de travail, la formation professionnelle et autres aspects de l'emploi soient adéquats et équitables. En tant que producteur, il peut veiller à ce que les consommateurs soient traités de façon juste. Les incidences néfastes de la croissance économique rapide de la région sur l'environnement exigent également du secteur privé qu'il fasse un réel effort pour modifier en conséquence ses pratiques de production et de distribution.

Etat

40. Reflétant les espoirs et les aspirations de leur électorat, les gouvernements de l'ensemble de la région de la CESAP ont été fortement marqués par les idéaux du progrès social qui se sont universellement répandus au cours des dernières décennies. Quant à ces idéaux, ils n'ont été considérés réalisables que sur la base de l'unité nationale, de la sécurité politique et militaire, de la croissance et de l'indépendance économiques et de la mise en valeur des ressources humaines. Soucieux de réaliser ces conditions, nombre de gouvernements de la région ont tardé à s'attaquer de front aux questions sociales fondamentales que sont l'élimination de la pauvreté, la justice distributive et la participation de la population. Le temps est venu de lancer cet assaut.

41. En matière de développement social, l'Etat est tenu de veiller à ce que les préoccupations sociales soient pleinement prises en compte dans les politiques, les plans et les programmes au niveau central aussi bien que de fournir, au niveau local, les services sociaux de base tels que les soins de santé et l'éducation. Tous les gouvernements de la région ont mis en place un important dispositif administratif pour s'acquitter de ces fonctions; en fait, la plupart des fonctionnaires dans la majeure partie des pays de la région sont rattachés au ministère de l'éducation, de la santé ou à un autre ministère social.

42. Etant donné son ampleur et sa complexité, le problème du développement social requiert la pleine et active participation de tous les secteurs de la société. Même si l'Etat, en tant que représentant suprême du peuple, doit

avoir le statut de primus inter pares, et que toutes les autres entités sociales concernées doivent respecter cette position, l'Etat ne peut venir à bout de la tâche sans leur aide. Aussi, d'entente avec la population, l'Etat doit-il trouver le moyen de relever le défi en ayant recours à une "association en vue du développement social", qui regrouperait tous les secteurs sociaux importants pour attaquer de front les problèmes sociaux qui se posent à la région de façon pressante.

B. Problèmes sociaux

43. De par leur extrême diversité, les problèmes sociaux que connaît la région de la CESAP apparaissent comme une conjontion de facteurs interdépendants qui frustrent de leurs espérances les masses populaires, notamment les groupes désavantagés et vulnérables, qui aspirent à une amélioration sensible et durable de leurs conditions de vie. Ces problèmes sont essentiellement les suivants.

Population

44. Bien que le taux d'accroissement annuel de la population ait baissé de 2,3 % pour la période 1970-1975 à 1,8 % pour la période 1985-1990, la population de la région de la CESAP continue à augmenter de quelque 55 millions de personnes par an. En 1990, elle avait augmenté d'environ 20 % par rapport à 1980. Elle devrait s'accroître de 28 % entre 1990 et 2005, pour s'élever au total à environ 4 milliards de personnes. Dans la plupart des pays de la région, les taux de fécondité ne seront égaux au niveau de remplacement qu'à partir de l'an 2010. Pendant les années 90 et au début du XXIe siècle, ce sont les pays caractérisés par une pauvreté absolue généralisée, par l'insuffisance des infrastructures sociales et par des taux relativement bas de croissance économique qui enregistreront la majorité des naissances dans la région.

45. La taille de la population, son taux d'accroissement, l'évolution de sa composition par âge, et les changements de sa répartition - rapport populations urbaines/populations rurales -, sont des facteurs qui jouent un rôle important dans nombre des problèmes sociaux actuels de la région. La pauvreté des masses, le chômage et le sous-emploi généralisés, l'existence de travailleurs agricoles sans terre, le délabrement des villes, l'épuisement des ressources naturelles, la dégradation de l'environnement, l'endettement international et les tensions politiques, internes et externes, sont les principaux problèmes, étroitement liés aux conditions démographiques de la région, qui se posent dans le domaine du développement social.

Santé

46. Au cours des dernières décennies, des progrès spectaculaires ont été enregistrés dans tous les pays de la région sur le plan de la santé. Pour l'ensemble de la région, l'espérance moyenne de vie, dont le taux était consternant il y a quelques décennies à peine, est aujourd'hui de 64 ans. Parmi les facteurs qui sont à l'origine de l'amélioration générale de la

situation, on fait surtout valoir l'amélioration des normes nutritionnelles, les progrès sur le plan de l'alphabétisation et du niveau d'éducation en matière de santé, l'élargissement de l'accès public aux informations sanitaires, la possibilité accrue de se procurer des antibiotiques et autres produits pharmaceutiques à des conditions abordables, les améliorations sur le plan de la régulation de la fécondité, l'accès élargi à l'eau potable et l'amélioration des conditions sanitaires, entre autres progrès réalisés sur le plan des soins de santé primaires.

47. Les succès obtenus au cours des dernièrs décennies, pour impressionnants et appréciables qu'ils soient, n'ont pas pour autant résolu la totalité des problèmes de santé, notamment chez les groupes sociaux désavantgés et vulnérables de la région. Un des principaux motifs de préoccupation est la persistance, parmi les couches les plus pauvres de la région, de la faim et de la malnutrition, ainsi que de maladies incapacitantes et dangereuses. Autre cause de préoccupation, la répartition inégale entre les divers groupes sociaux des avantages résultant de ces progrès récents : sur le plan de l'espérance de vie et de la morbidité, l'amélioration a été, au mieux, relativement faible pour les populations pauvres des zones rurales et urbaines, ainsi que pour les autres secteurs désavantagés et vulnérables de la société. Dans de nombreux pays en développement de la région de la CESAP, plus de la moitié de la population continue à ne pas avoir accès aux services de soins de santé de base, et à ne disposer ni d'eau potable, ni d'installations sanitaires adéquates.

48. Les principaux problèmes nouvellement apparus dans le domaine de la santé sont la propagation récente et rapide de la toxicomanie et du syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA) dans de nombreux pays de la région. Si l'on prend en considération l'alcool, les médicaments psychoactifs et les substances volatiles, on constate une tendance croissante à l'utilisation de substances psychotropes de toutes sortes dans la région. Cette tendance est d'autant plus grave qu'elle a des répercussions préjudiciables sur l'organisation sociale, notamment sur la famille et la collectivité, et qu'elle encourage la criminalité et la délinquance. En outre, la prise de drogues par voie intraveineuse, dont l'usage se propage rapidement dans la région, est une cause directe du SIDA. Par ailleurs, la désintégration sociale et le dénuement économique sont une cause importante d'abus de drogues, si bien que la solution de ce nouvau problème passe par l'amélioration indispensable des conditions de vie des groupes sociaux désavantagés et vulnérables de la région.

49. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, les relations hétérosexuelles sont aujourd'hui les premières responsables de la transmission du SIDA, souvent en raison de l'exploitation scandaleuse de très jeunes prostituées sans ressources. D'ici à l'an 2000, il y aura probablement plusieurs millions de personnes infectées par le VIH dans la région - et les ressources des services de santé ne seront même pas suffisantes pour aider ces personnes à mourir à peu près dignement. Il est donc impératif qu'un effort majeur soit fait pour mettre au point des stratégies de prévention efficaces. La prévention du SIDA implique des changements de comportement et c'est aux

hommes, parce qu'ils sont en position de force dans les rapports hétérosexuels, qu'il incombe de les opérer. Il faut considérer le SIDA comme un problème de société plus que comme un problème de santé. Les comportements sexuels actuels, et pour une bonne part ceux qui sont imposés par le tourisme, doivent au moins être remplacés par des pratiques sexuelles sûres, témoignant d'un souci pour la santé des femmes et de leurs enfants, nés ou à naître.

Education

50. Des progrès considérables ont été réalisés depuis plusieurs décennies dans la région de la CESAP sur le plan de l'éducation fondamentale et de l'alphabétisation de tous les secteurs de la société. Les progrès ont toutefois été plus lents que prévu dans de nombreux pays. Le manque de maîtres qualifiés, de locaux suffisants et de matériel éducatif a empêché que soit atteint l'objectif souhaité : l'éducation primaire universelle dans la région. Dans de nombreux cas, les groupes sociaux désavantagés et vulnérables continuent, surtout dans les zones rurales et isolées, à ne pas voir accès à l'enseignement scolaire. La persistance d'inégalités selon le sexe sur le plan de l'éducation et de l'instruction élémentaire reste particulièrement préoccupante.

51. Dans la région, la population d'âge scolaire inscrite dans les établissements secondaires a doublé au cours des 25 dernières années (le pourcentage correspondant passant de 25 % environ à plus de 50 %). Outre qu'il est indispensable d'ouvrir davantage l'accès à l'enseignement secondaire, il importe d'améliorer la qualité de cet enseignement. A l'instar de ce qui se passe dans le primaire, on continue à enregistrer dans de nombreux pays de la région des différences entre le pourcentage de garçons et de filles inscrits dans les écoles du secondaire. Parallèlement, le nombre de personnes ayant accès à une formation technique et professionnelle est resté modeste, bien qu'elle soit en progression.

Emploi

52. Les mutations structurelles que connaît actuellement l'ensemble de la région de la CESAP - passage de structures traditionnelles à des structures modernes d'organisation économique, de méthodes de production nécessitant une main-d'oeuvre importante à des méthodes à forte intensité de capital et d'une économie essentiellement agricole à une économie essentiellement industrielle - ont des répercussions profondes sur l'emploi et les conditions de travail; le marché du travail n'est plus en mesure d'absorber tous les primo-demandeurs d'emploi et n'est plus disposé à accepter tout demandeur d'emploi quel que soit son niveau de compétence.

53. Dans de nombreux pays de la région, l'économie rurale a toujours été l'employeur-refuge pour la majorité de la population active. Or, la capacité d'absorption de main-d'oeuvre par l'agriculture ne cesse de diminuer en même temps que la main-d'oeuvre ne cesse d'augmenter. Le chômage et le sous-emploi chroniques de la main-d'oeuvre semi-qualifiée et non qualifiée sont donc devenus un sujet de préoccupation croissante, en particulier à cause des

conséquences de cette situation sur la qualité de la vie des intéressés et des personnes à leur charge, ainsi que sur la stabilité sociale en général.

54. La marginalisation des travailleurs non qualifiés, corollaire des progrès techniques et de l'industrialisation, a donné naissance à un secteur parallèle croissant, où les travailleurs ne sont que misérablement rémunérés pour des besognes ingrates, sans espoir d'améliorer leur sort. N'ayant qu'un accès limité à l'éducation et à la formation, ne disposant que d'informations également limitées sur les possibilités d'emploi dans les secteurs plus dynamiques et plus modernes, cette importante fraction de la main-d'oeuvre est de plus en plus isolée, se trouve prise dans l'engrenage de la pauvreté absolue et accentue les disparités socio-économiques de la région.

Logement

55. La majorité des sans-abri ou des mal-logés du monde - près de 1,2 milliard de personnes - vit dans la région de la CESAP. Dans les régions rurales, 60 % environ des ménages n'ont pas d'eau potable et 80 % environ ne disposent pas d'installations sanitaires convenables. Dans les régions urbaines, 30 à 40 % des habitants vivent dans des taudis et des colonies de squatters. Si les tendances actuelles persistent, plus de 50 % des habitants de certaines grandes conurbations de la région vivront, en l'an 2020, dans des conditions inférieures à la norme, c'est-à-dire dans des logements précaires sans les infrastructures et les services de base indispensables.

56. Les bidonvilles et les colonies de squatters créent un environnement sordide à la périphérie des villes, dans la plupart des pays de la région. Les habitants de ces communautés et des communautés voisines ont des problèmes sociaux et économiques graves - accès restreint aux services de santé et à l'éducation, possibilités d'emploi limitées et insécurité des personnes et des biens. Assurer à ces communautés "anarchiques" des infrastructures matérielles et des servies sociaux exige des moyens qui dépassent les capacités des municipalités, ce qui accroît encore le sentiment de misère et d'abandon.

Environnement

57. Le développement économique et social que l'ensemble de la région de la CESAP a connu ces dernières décennies s'est opéré sans qu'on se préoccupe beaucoup de ses conséquences sur l'environnement. En fait, tous les secteurs de la société ont exploité activement l'environnement pour en tirer des avantages à court terme, sans prendre en considération les conséquences à long terme. Le saccageur le plus patent de l'environnement est le secteur des entreprises, qui a vidé la région de sor "capital naturel" pour le remplacer par du "capital créé par l'homme", qui a favorisé la commercialisation de l'agriculture aux dépens de la terre et s'est employé avec zèle à développer la production industrielle et à introduire des techniques nouvelles sans se soucier de la pollution qui en résultait.

58. Parallèlement, les grands problèmes sociaux, comme l'accroissement de la population et la pauvreté absolue, alimentés par l'essor de l'individualisme, du matérialisme et du consumérisme, nouvelles valeurs sociales de base, ont eu des conséquences préjudiciables sur l'environnement physique de la région. Les effets conjugués d'une ignorance et d'une indifférence généralisées à l'égard des conséquences de pratiques portant atteinte à l'environnement se feront sentir à long terme sur les conditions de vie des populations. Si des mesures concertées ne sont pas prises d'urgence, la qualité de la vie de tous les secteurs de la société, dans l'ensemble de la région, s'en ressentira à jamais.

Catastrophes

59. De toutes les régions du monde, c'est celle de la CESAP qui connaît les catastrophes naturelles les plus fréquentes et les plus graves. Cyclones dévastateurs, inondations, sécheresses, raz de marée, tremblements de terre, éruptions volcaniques et autres calamités sont chose fréquente dans la région et ont des répercussions graves sur les conditions de vie dans l'immédiat et sur le progrès économique et social à long terme. Le plus souvent, cependant, les catastrophes qui affectent la région ne sont pas assez importantes pour défrayer l'actualité internationale, mais elles font des milliers de victimes tous les ans, sont cause de souffrances indicibles pour les survivants et épuisent les ressources limitées de beaucoup de pays. On ne s'est guère préoccupé dans la région de se préparer à de telles catastrophes et de limiter les conséquences qu'elles ont sur toutes les couches de la population.

60. Outre les catastrophes naturelles, les catastrophes d'origine humaine, résultant par exemple des conditions de travail dangereuses dans l'industrie, des normes de sécurité insuffisantes dans les transports, des méthodes de construction inadéquates, de la pollution de l'environnement, de l'abus et du trafic de produits chimiques toxiques et de l'abandon de déchets dangereux, sont de plus en plus nombreuses dans la région. Du point de vue des coûts énormes que représente annuellement pour la région le nombre de victimes, de personnes devenues handicapées et infirmes et de biens détruits, les catastrophes d'origine humaine sont aussi préjudiciables que les catastrophes naturelles. Les lois et réglementations destinées à prévenir ces situations dangereuses ne sont guère respectées, sans compter qu'elles sont insuffisantes, tout comme le sont les moyens de faire face à ces catastrophes lorsqu'elles se produisent.

Criminalité

61. Le nombre des infractions commises contre les personnes et les biens a considérablement augmenté dans la région de la CESAP au cours de ces dernières décennies. La criminalité et la délinquance juvéniles continuent certes de ne représenter qu'une fraction de la criminalité de l'ensemble de la région, mais leur progression rapide est particulièrement préoccupante. On a constaté qu'à côté de la délinquance juvénile "traditionnelle", la criminalité juvénile à caractère violent progressait également.

62. On connaît les racines de la criminalité en tant que problème de développement social dans la région de la CESAP : poids accablant de la pauvreté extrême face à une opulence relative, relâchement des liens familiaux et communautaires à mesure que l'individualisme, le matérialisme et le consumérisme deviennent les nouvelles valeurs des sociétés traditionnelles, désintégration et aliénation sociales liées à l'urbanisation croissante de la société, manque d'emplois répondant à la formation et aux espoirs de nombreux nouveaux entrants sur le marché du travail et persistance, dans de nombreux pays, de structures rigides de discrimination entre les groupes sociaux.

Climat social

63. La sécurité matérielle et spirituelle fournie à chaque étape de la vie par la famille, la collectivité et d'autres institutions sociales est indispensable à tout individu. Or, l'érosion de la famille et de la collectivité, la désintégration et l'aliénation sociales inhérentes à la vie urbaine, la transformation des valeurs résultant de l'évolution technologique, les incertitudes propres au marché du travail organisé, ainsi que d'autres aspects du développement social dans la région de la CESAP font apparaître de nouveaux facteurs d'insécurité dans la vie des populations.

64. D'une façon paradoxale, les efforts déployés pour échapper à la pauvreté absolue et pour assurer une justice distributive et une participation populaire exigent le sacrifice d'une certaine part de sécurité. Par exemple, l'amélioration de sa condition a inévitablement pour la femme un double effet sur le plan familial : émancipation mais aussi diminution de la solidarité. Quitter la ferme pour aller à la ville ou le village pour partir à l'étranger ouvre certes de nouveaux horizons aux travailleurs émigrants mais il en résulte inévitablement des incertitudes jusqu'alors insoupçonnées pour les personnes à charge restées au pays. Parallèlement, l'élargissement des possibilités d'emploi que suppose l'entrée sur le marché du travail organisé s'accompagne de risques proportionnels de chômage et d'obsolescence des compétences dans un contexte économique dynamique. Aussi, le climat social reste-t-il, dans l'ensemble de la région de la CESAP, un sujet de préoccupation, et même de préoccupation croissante dans la mesure où le développement social a pour effet de détériorer les "filets de protection" sociaux traditionnels.

C. Couverture sociale

65. La couverture sociale indique dans quelle mesure la société considérée parvient à mobiliser et à utiliser les ressources nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions sociales, dont les principales consistent à assurer un niveau suffisant de subsistance, une juste répartition des ressources et la participation active de toutes les fractions de la société au processus de développement. Une société qui est parvenue à répondre à tous ces besoins est une société qui a atteint les objectifs de la Stratégie.

Cadre institutionnel

66. Comme l'a montré la section précédente, consacrée à l'organisation sociale dans la région de la CESAP, les modes d'intervention demeurent extraordinairement variés, puisqu'ils peuvent être modernes ou classiques, structurés ou non, intermittents ou continus, de grande ou de petite envergure, publics ou privés. En plus des solutions classiques permettant de répondre aux besoins en matière de santé, d'éducation, de logement et autres besoins de toute société, un vaste éventail de mesures d'appui permet de fournir des services d'urgence variés aux particuliers, aux familles ou aux collectivités dans la détresse en raison du chômage, de la maladie, d'accidents, de l'insuffisance de soins ou de l'abandon, de catastrophes naturelles, etc.

67. Depuis quelques décennies, l'Etat est de plus en plus contraint de prendre en charge la plupart des services sociaux, courants ou d'urgence car le filet de sécurité que représentaient jusque-là la famille et la collectivité fonctionne de moins en moins bien. D'autres institutions sociales, des organisations non gouvernementales notamment, ont de plus en plus été appelées en renfort, le secteur privé poursuivant son désengagement. Dans ces conditions, en quelques décennies, l'Etat est devenu le principal pourvoyeur de services sociaux dans la plus grande partie de la région de la CESAP, la participation des organisations non gouvernementales progressant aussi.

68. Les pouvoirs publics interviennent principalement par des activités structurées dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, de la sécurité du revenu et par d'autres moyens classiques de subvenir aux besoins sociaux alors que les organisations non gouvernementales se sont consacrées surtout à la fourniture de services sociaux concrets à la base. Inévitablement, les secteurs publics et non gouvernementaux sont appelés à fournir des services sociaux de plus en plus étendus et divers. Néanmoins, les institutions de l'Etat, tout comme les organisations non gouvernementales, ne disposent souvent pas de moyens adaptés ou suffisants - compétences, organisation, personnel, installations ou fonds - pour répondre à l'attente des populations.

69. Dans l'ensemble, les services sociaux ne suffisant pas à répondre aux besoins massifs, dans toute la région, les pouvoirs publics en sont venus à reconnaître qu'il importait d'utiliser les mécanismes traditionnels, familles ou collectivités, comme relais pour la fourniture des divers services sociaux. Ils reconnaissent aussi de plus en plus la nécessité d'encourager la coopération des organisations non gouvernementales ainsi que des milieux d'affaires. On doit aussi constater que l'effort multisectoriel nécessaire à cette fin doit être financé par divers mécanismes d'assurance sociale alimentés, non seulement par l'impôt, mais aussi par les contributions des employeurs et des salariés, les droits d'utilisation de service et autres, les dons bénévoles, l'entraide, l'initiative personnelle, etc.

Enchevêtrement des questions spéciales

70. La section consacrée aux questions sociales montré que les multiples problèmes qui se posent à la région ne sont pas indépendants les uns des autres. L'inadaptation de l'enseignement, le mauvais état de santé, le chômage, la criminalité, les conflits sociaux et autres grands problèmes sociaux qui perturbent la région ne sont que les manifestations visibles d'un enchaînement complexe de cause à effet et de maux divers qui se renforcent mutuellement. Les diverses questions sociales qui se posent dans la région sont liées en un enchaînement fatidique où la chute du moindre élément entraîne celle des autres, en un cercle vicieux qui nécessite une analyse systémique et non pas seulement ponctuelle.

71. Un tel état de fait où les problèmes de développement social sont enchevêtrés nécessite des solutions globales. Ce qu'il faut, ce n'est pas multiplier dans le temps les efforts sporadiques de réorganisation ni se borner à affiner des méthodes existantes, mais s'attaquer de façon bien coordonnée et multisectorielle aux origines mêmes de la situation.

72. Dans le passé, en essayant de résoudre une par une les questions sociales de la région, on a obtenu au mieux des remèdes partiels ou temporaires, car chaque problème était à ce point imbriqué dans un ensemble plus large de difficultés liées les unes aux autres que les rechutes étaient inévitables. C'est en grande partie pour cette raison que, trop souvent, les solutions apportées à certaines questions sociales intéressant la région ont eu une survie étonnamment brève.

73. On peut dire, pour s'en tenir à un raisonnement plus rigoureux, que les ressources financières, matérielles et humaines qui n'ont cessé d'être consacrées aux besoins sociaux urgents de la région sur la base d'une microanalyse ou d'un équilibre partiel représentent une forme de consommation sociale car elles n'apportent le plus souvent qu'une amélioration temporaire. Si, au contraire, on essaie de résoudre les problèmes par des investissements sociaux suffisamment rentables, il faut que les dépenses soient conformes à des politiques, des plans et des programmes macro-économiques ou d'ordre plus général visant à résoudre l'ensemble des questions qui se posent. Seule une telle intervention, reposant sur une coordination étroite et des actions simultanées sur des fronts multiples, permettra de prendre le minimum d'élan nécessaire pour surmonter les pièges résultant des enchaînements de cause à effet et les cercles vicieux qui freinent le développement social de la région.

Planification en vue du développement social

74. D'innombrables efforts sporadiques ont été faits dans la région pour répondre au défi que pose le développement social. La plupart de ces efforts ont eu pour but de réagir à une certaine situation et non de la prévenir. La méthode de la réaction s'efforce de résoudre les problèmes sociaux au fur et à mesure qu'ils se présentent. On a pu la qualifier de méthode du "pansement". En revanche, la méthode de la prévention fonde ses mesures interventionnistes sur une analyse de la dynamique sous-jacente au processus de développement,

analyse qui procède d'un diagnostic. Elle s'efforce de prévenir l'apparition des problèmes sociaux en orientant le développement social directement vers la réalisation d'objectifs sociaux nettement définis.

75. Certains pays de la région de la CESAP ont glissé ces dernières années vers la méthode de la prévention et ont élaboré des programmes de développement social dans le cadre d'une planification globale du développement. Ils mettent ainsi l'accent sur le caractère spécifique des objectifs nationaux en matière de développement social et sur les moyens de les atteindre. Dans certains cas, cette action planificatrice est venue "coiffer" des programmes élaborés sous l'égide de divers ministères.

76. Il reste que les planificateurs du développement social dans la région de la CESAP ont rarement envisagé qu'il fallait justifier l'interaction entre les divers aspects du développement social et que par suite il fallait aborder ces questions dans leur ensemble et d'une manière intégrée. Les auteurs des plans de développement dans la région n'ont pas non plus systématiquement tenu compte de ce que d'autres secteurs, en particulier les organisations non gouvernementales et les milieux d'affaires, pouvaient contribuer au développement social comme partenaires des gouvernements grâce au rôle complémentaire qu'ils peuvent assumer. Les possibilités qu'offre cette manière intégrée d'aborder les choix à opérer, la planification et la programmation en matière de développement social sont au coeur de la stratégie régionale dans ce domaine.

III. OPTIONS NATIONALES RELATIVES AUX ORIENTATIONS, A LA PLANIFICATION ET A L'ELABORATION DES PROGRAMMES

77. Les mesures visant à atteindre les buts et objectifs énoncés dans la présente stratégie appellent une action globale et durable à l'échelon de la région. Cette action n'a de chance de succès, au niveau national, que si tous les gouvernements s'engagent, en coopération étroite avec leurs partenaires dans le domaine du développement, à entreprendre un programme multisectoriel énergique ayant pour objet d'accélérer le rythme du progrès social d'une manière qui bénéficie à tous et tienne particulièrement compte des besoins des groupes défavorisés et vulnérables de la société.

78. Pour relever ce défi, les gouvernements devront, étroitement associés aux autres acteurs de la scène nationale, arrêter des politiques, des plans et des programmes précis inspirés d'une approche prospective et intégrée du développement social, approche grâce à laquelle il est possible de s'attaquer directement aux causes qui sont à l'origine de l'enchevêtrement des questions sociales dans la région. L'élaboration et l'exécution d'un programme national orienté vers le développement social dans chaque pays de la région de la CESAP sont au centre même de l'action gouvernementale.

79. Chaque programme national d'action devrait comporter les grands éléments suivants qui permettraient de mettre en oeuvre la Stratégie, conformément à une approche globale et intégrée : coordination intragouvernementale et intersectorielle du processus suivant lequel sont arrêtés les orientations,

les plans et les programmes dans le domaine du développement social; sélection des questions sociales précises et des groupes sociaux défavorisés et vulnérables auxquels il convient de donner priorité; formation du personnel des services sociaux; information et recherche sur les questions sociales et sur les réponses qu'il convient d'y apporter; contrôle et évaluation des résultats des programmes; allocation de ressources destinées à permettre une application efficace des programmes. Chacun de ces aspects d'une approche intégrée sera développé ci-après.

A. Coordination intragouvernementale

80. La mise en oeuvre réussie de la Stratégie exige un effort systématique tendant à ce que tous les ministères et autres services gouvernementaux intéressés synchronisent leurs décisions et leurs activités de planification et de programmation dans le domaine du développement social, de façon à tirer le meilleur parti des complémentarités et à éviter doubles emplois et chevauchements. Ce n'est que grâce à une coordination intragouvernementale minutieuse que les pouvoirs publics pourront apporter une réponse globale et intégrée au défi que pose le développement social.

81. Pour faciliter une telle action, chaque gouvernement devrait désigner un organe national de coordination chargé de diriger la mise en application de la Stratégie. Cet organe gouvernemental devrait se situer à un niveau suffisamment élevé pour qu'il puisse veiller à ce que l'action vers les buts et objectifs de la Stratégie se poursuive de manière rigoureuse et systématique et faire en sorte que tous les ministères et autres services intéressés se sentent pleinement engagés.

82. Ce rôle de coordination pourrait incomber à un comité interministériel qui rendrait directement compte au Premier Ministre, le secrétariat étant assuré par l'organisme national de planification en vue du développement. Ses membres seraient soit des ministres soit de très hauts fonctionnaires provenant de tous les ministères ou autres services gouvernementaux chargés de traiter les diverses questions sociales relevant de la Stratégie. Des gouvernements ayant des structures administratives différentes pourraient établir d'autres dispositifs à un niveau tout aussi élevé.

83. A l'organe national de coordination incomberait la responsabilité générale de formuler un programme national d'action visant à mettre en oeuvre la Stratégie. Il serait en outre responsable du contrôle et de l'évaluation continus des progrès que le programme d'action aurait permis d'accomplir vers les buts et objectifs de la Stratégie. A ce titre, il chercherait à faire en sorte que tous les ministères et autres services gouvernementaux intéressés jouent un rôle constructif et complémentaire, conforme aux attributions qui leur sont conférées par le programme national d'action.

84. Les éléments essentiels d'un tel mécanisme sont déjà en place dans de nombreux pays de la région de la CESAP. Lorsque tel est le cas, il conviendrait de prendre des mesures pour renforcer et raffermir l'autorité de l'organe national de coordination de façon qu'il constitue une base

administrative efficace pour les prises de décisions, les plans et les programmes intégrés dans le domaine du développement social. Lorsqu'on a déjà établi des comités interministériels pour contrôler le développement social et que les organismes s'occupant de planification comportent déjà des services responsables du "secteur social", les fonctions des uns et des autres devraient être élargies, le cas échéant, de façon à couvrir tout l'éventail des problèmes sociaux relevant de la Stratégie et à pouvoir les résoudre dans le cadre général du processus de planification en matière de développement.

B. Coordination intersectorielle

85. Pour que l'on puisse vraiment atteindre sur le plan national les buts et les objectifs de la Stratégie, il est indispensable que tous les secteurs sociaux participent de façon active et continue à l'élaboration et à l'exécution du programme national d'action. Chacun des gouvernements de la région devrait donc inviter tous les secteurs, y compris celui des entreprises commerciales et celui des organisations non gouvernementales, à collaborer à la mise sur pied du programme national d'action et à contribuer à son exécution.

86. Chaque secteur participant devrait établir son propre mécanisme interinstitutionnel (par exemple une chambre nationale de commerce pour le secteur des affaires, un conseil national des organismes bénévoles pour le secteur des organisations non gouvernementales) qui exposerait ses vues et fournirait des connaissances techniques au moment où l'on formulerait et où l'on mettrait en oeuvre le programme national d'action. Le rôle de partenaire qui serait réservé à chaque secteur dans le cadre de ce programme serait précisé au cours de consultations approfondies entre les mécanismes interinstitutionnels des divers secteurs et l'organe national de coordination.

87. C'est à accroître au maximum le rôle que peut jouer chaque secteur relativement aux autres dans la réalisation des objectifs de la Stratégie que l'on devrait surtout songer quand on fixe les apports des différents secteurs au programme national d'action. Le mécanisme interinstitutionnel mis en place dans chaque secteur intéressé pourrait proposer un programme sectoriel à l'appui du programme national. Ces programmes sectoriels pourraient eux-mêmes reprendre des projets spécifiques proposés par les organisations participantes.

88. Les gouvernements devraient prendre toutes les mesures appropriées pour favoriser de tels dispositifs de partenariat intersectoriel afin de parvenir aux buts et aux objectifs de la Stratégie. En particulier, il faudrait encourager le secteur privé à compléter les programmes des pouvoirs publics pour ce qui est des soins de santé économiques, de l'éducation de base, du logement et des autres services essentiels destinés aux groupes sociaux défavorisés et vulnérables. En même temps, il faudrait inciter les organisations non gouvernementales à renforcer les services sociaux qu'elles fournissent aux groupes sociaux défavorisés et vulnérables, susciter une large participation des collectivités au développement et étudier les méthodes nouvelles et éventuellement rentables qui seraient propres à promouvoir l'autosuffisance au niveau local.

C. Fixation d'objectifs

89. Il faudrait, pour appliquer la Stratégie, mettre soigneusement au point des programmes nationaux débouchant sur des produits précis et aisément identifiables, selon un calendrier bien déterminé. En se fixant ainsi comme objectifs de tels produits, on ne peut qu'être amené à évaluer de manière réaliste les contraintes tenant aux ressources et les limites de faisabilité, à faire appel à des techniques novatrices pour réaliser les objectifs en question et à suivre et évaluer efficacement les progrès effectués.

90. Le calendrier de réalisation des différents objectifs du programme de développement social devrait être synchronisé avec celui des objectifs de développement national général déjà retenus. Il faudrait à cet effet prévoir l'application progressive des programmes nationaux d'action selon le cycle de planification du développement d'ensemble. Il y aurait lieu, dans ce but, de commencer immédiatement à élaborer les programmes et à fixer les objectifs correspondants, pour que les travaux préparatoires puissent être achevés au début de 1994 et que l'on puisse alors, ou dès que le permettrait le cycle national de planification du développement, passer à la phase de pleine application.

91. On pourrait retenir l'an 2000 comme année limite où devraient avoir été atteints des résultats précis en vue de la réalisation des objectifs suivants de la Stratégie : élimination de la pauvreté, redistribution équitable et participation populaire. A cette fin, chaque pays devrait arrêter dès que possible les objectifs de développement social qu'il compte réaliser d'ici à l'an 2000 : ces objectifs devraient être définis sans ambiguïté conformément à des indicateurs spécifiques et mesurables de la qualité de la vie.

92. Il faudrait fixer, pour les principaux aspects du développement social, des objectifs non seulement généraux ou nationaux, mais aussi sectoriels, visant les divers groupes sociaux défavorisés et vulnérables appelant une attention particulière. La fixation de tels objectifs suppose néanmoins que l'on réalise préalablement des enquêtes sur la situation sociale de chacun de ces groupes, que l'on ventile les programmes d'action nationaux selon les groupes visés, et que l'on surveille et que l'on évalue en permanence les activités en faveur de chacun d'entre eux.

93. Tous les partenaires du développement à l'échelon national, notamment les entreprises commerciales, les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires et, en définitive, tous les citoyens, par le biais de la représentation populaire, devraient être consultés pour la fixation des objectifs du développement social, et il y aurait lieu de tenir pleinement compte des vues de tous les secteurs de la société pour que les programmes nationaux d'action puissent répondre aux espoirs et aux aspirations de la population.

94. Il conviendrait de préciser les responsabilités de chacun de ces secteurs à l'égard de la réalisation des objectifs retenus. Chaque programme d'action sectoriel devrait comporter, à cet effet, des objectifs propres, définis en

fonction des objectifs, généraux et sectoriels, fixés dans les programmes nationaux d'action, afin d'assurer une harmonisation et une coordination intersectorielles lors de l'exécution de ces programmes.

95. Les gouvernements devraient consulter tous les organismes et institutions des Nations Unies et les autres organismes et institutions internationaux intéressés, ainsi que les pays donateurs, afin de recueillir leur appui à l'égard des objectifs énoncés dans les programmes nationaux d'action et de s'assurer qu'ils contribuent efficacement à la réalisation de ces objectifs en prévoyant en conséquence la fourniture des ressources nécessaires dans leurs programmes d'assistance technique et financière.

D. Formation

96. Pour atteindre les buts et objectifs de la Stratégie, il sera d'autre part nécessaire d'améliorer les compétences professionnelles du personnel chargé d'exécuter les programmes nationaux d'action. Le dévouement et la diligence des personnels du secteur public ou d'autres chargés de planifier et de fournir les services sociaux dans la région de la CESAP, sont de manière générale dignes d'éloges, mais bien souvent leurs compétences techniques ne répondent pas aux besoins. Or, c'est là une difficulté que des programmes de formation à tous les niveaux de responsabilité et dans tous les secteurs d'activités intéressés permettraient de surmonter dans une grande mesure.

97. Au niveau des orientations politiques et de la planification, cela suppose que les instituts de formation nationaux de la fonction et de l'administration publiques renforcent leurs personnels et leurs programmes de développement social. Ces instituts devraient organiser des séminaires et des journées d'étude spécialement destinées aux dirigeants et aux responsables de la planification du développement pour les amener à revoir des idées et des pratiques révolues sur la place du développement social dans le développement général et à examiner dans un nouvel esprit les meilleurs moyens de réaliser les buts et objectifs de la Stratégie. Cette formation pourrait être liée aux activités en cours dans des instituts nationaux de recherche sur le développement afin de familiariser les dirigeants et les planificateurs avec les dernières théories sur les problèmes de développement social et les différentes méthodes préconisées pour les résoudre.

98. Pour renforcer les compétences nationales en matière de planification comme de prestation des services sociaux, il faudrait créer et renforcer des programmes pertinents dans les grands établissements d'enseignement supérieur de toute la région, afin de faire connaître à de nombreux étudiants les principaux concepts, théories et modalités touchant les services sociaux, de leur montrer les possibilités de carrière qu'offre l'action sociale, et de leur donner une formation de base aux techniques de prestation de services sociaux aux groupes défavorisés au niveau local.

99. Pour ce qui est des agents des services sociaux déjà en place, on devrait organiser à leur intention des stages d'orientation spéciaux pour les familiariser avec la stratégie de développement social de la région et les

programmes nationaux d'action visant à l'appliquer. Il conviendrait, par ailleurs, de mettre au point pour ces agents un cycle de formation en cours d'emploi dans tous les organismes publics intéressés. Tout en assurant le perfectionnement technique des intéressés, cette formation permettrait d'autre part de développer leurs carrières en fonction des buts et objectifs de la Stratégie.

100. Il faudrait aussi que les gouvernements participent au perfectionnement technique des personnels des organisations non gouvernementales et des travailleurs sociaux bénévoles au niveau local en les invitant, par exemple, à participer au cycle de formation en cours d'emploi destiné aux agents des services sociaux du secteur public. On pourrait également leur fournir des manuels et autre matériel pédagogique d'autoperfectionnement ainsi que les faire bénéficier des services de formateurs qualifiés, afin de les encourager à professionnaliser leurs activités qui tendraient à compléter celles des services publics.

E. Information et recherche

101. Aux fins de l'élaboration des programmes nationaux d'action pour l'application de la Stratégie, il est indispensable de disposer d'informations exactes, détaillées et à jour sur la situation sociale et son évolution, ainsi que sur les effets sociaux des politiques, plans et programmes de développement. En outre, pour bien cibler les programmes, il faudrait ventiler par groupe social, par classe économique et par zone géographique la base de données nationales sur la situation sociale et son évolution. Il faudrait systématiquement s'efforcer, dans tous les pays de la région de la CESAP, de créer et de renforcer de telles bases de données.

102. La mise en place de systèmes d'information sur le développement social devrait s'inspirer des buts et objectifs de la Stratégie. C'est compte tenu de ces buts et objectifs que chaque pays devrait mettre au point un ensemble d'indicateurs de la qualité de la vie et déterminer les variables quantitatives et qualitatives précises à utiliser pour mesurer les progrès nationaux en matière de développement social. Ces indicateurs devraient être construits de manière à permettre des ventilations, eu égard notamment, à la qualité de vie des secteurs défavorisés et vulnérables de la société. Il faudrait ainsi réaliser périodiquement des enquêtes nationales sur la qualité de la vie. Le premier cycle d'enquête devrait être réalisé immédiatement, de manière à fournir un repère pour mesurer les progrès futurs.

103. La formulation des programmes nationaux d'action appellera des recherches de diagnostic et une analyse des politiques. Les résultats des premières enquêtes nationales sur la qualité de vie fourniront des renseignements précieux pour ces efforts de recherche. Dans la pratique, on devrait demander à cet effet aux instituts nationaux de recherche sur le développement, d'accorder une attention prioritaire, dans leurs programmes de recherche, à l'analyse des problèmes de développement social et des solutions correspondantes possibles au niveau des politiques et de la planification.

104. Pour la mise au point des systèmes d'information et des programmes de recherche nécessaires sur le développement social, il faudrait tenir dûment compte des points ci-après :

1) Il y aurait lieu de promouvoir les systèmes d'information sur le développement social, les études de diagnostic et l'analyse des politiques dans le but bien précis de réaliser les buts et les objectifs de la stratégie régionale de développement social;

2) Dans toute la mesure du possible, il faudrait faire participer des représentants de tous les groupes cibles à la mise au point des systèmes d'information nationaux sur le développement social et des programmes de recherche;

3) Il conviendrait d'encourager et, au besoin, de soutenir par une collaboration gouvernementale la collecte de données sur le développement social et les recherches sur l'action sociale de la part des organisations de recherche non gouvernementales et du secteur privé;

4) Les établissements nationaux de recherche sur le développement devraient faire une place de choix dans leurs travaux à l'étude continue des corrélations entre les processus et politiques macro-économiques et de développement social;

5) Il faudrait instituer une procédure uniforme de planification et de coordination de la collecte de données et de la recherche sur le développement social, afin d'assumer une organisation efficace des activités correspondantes;

6) Les gouvernements devraient veiller à faire diffuser largement et à temps les informations relatives à la situation sociale et les conclusions des recherches sur le développement social.

F. Suivi et évaluation

105. A partir des systèmes d'information nationaux sur le développement social, et notamment des conclusions des enquêtes sur la qualité de vie, il serait nécessaire de suivre en permanence et d'évaluer périodiquement les résultats des programmes nationaux d'application de la stratégie.

106. Pour suivre et évaluer le rythme et les tendances du développement social, il faudrait s'attacher en particulier aux effets des programmes nationaux d'action sur l'organisation sociale (tout particulièrement sur l'évolution de la structure et les fonctions de la famille, de la communauté, des organisations non gouvernementales, des entreprises commerciales et de l'Etat), sur les grands problèmes sociaux (en ce qui concerne en particulier la population, la santé, l'éducation, l'emploi, le logement, l'environnement, les catastrophes, la criminalité et la sécurité sociale) et sur le caractère adéquat de la protection sociale. Cette analyse d'impact permettrait ensuite

d'évaluer plus généralement les résultats de la Stratégie sur le plan de l'élimination de la pauvreté absolue, de la redistribution équitable et du renforcement de la participation populaire.

107. Les organes nationaux de coordination devraient examiner les résultats du suivi et de l'évaluation du développement social et apporter éventuellement en conséquence les modifications voulues aux programmes nationaux d'action, de manière à poursuivre la réalisation des buts et objectifs de la stratégie le plus efficacement et le plus économiquement possible.

G. Allocation de ressources

108. Il faudrait accroître substantiellement les ressources consacrées au développement social et en améliorer l'efficacité dans l'ensemble de la région de la CESAP en vue de la réalisation des buts et objectifs de la stratégie dans un avenir prévisible. A cette fin, chaque pays devrait déterminer quelles ressources financières, humaines et autres il lui faudrait consacrer à l'exécution de son programme national d'action, et décider des moyens propres à mobiliser de telles ressources.

109. Chacun des pays de la CESAP devrait tout d'abord commencer par mobiliser ses propres ressources pour financer son programme d'action, ce qui nécessitera des mesures énergiques. Il faut noter, à cet égard, que selon les estimations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les gouvernements devraient affecter 25 à 30 % de l'ensemble de leurs ressources financières aux dépenses sociales afin d'assurer un équilibre approprié entre le progrès économique et le progrès social dans leurs pays.

110. L'Etat ne saurait être tenu seul responsable de la mobilisation des ressources nécessaires au développement social. Dans un pays, les individus, les familles, les communautés, les organisations non gouvernementales et les entreprises commerciales peuvent jouer un rôle vital pour mobiliser à cette fin les ressources inancières, humaines et autres, voulues. Il faudrait encourager des accords d'association entre l'Etat et les différentes composantes du système social, afin de compléter et d'accroître les ressources publiques affectées au développement social.

111. L'allocation de ressources, au-delà de sa fonction purement financière, peut être aussi un outil politique puissant en vue de la réalisation des buts et objectifs de la Stratégie. De même que la progressivité des dépenses permet d'axer l'investissement social sur les secteurs sociaux qui en ont le plus besoin, la progressivité des activités productrices de revenu permet de trouver les ressources voulues auprès des secteurs sociaux les plus aptes à les fournir. Les gouvernements devraient donc faire en sorte que l'allocation de ressources soit le plus progressive possible, compte tenu des autres considérations en jeu.

112. Compte tenu des limitations actuelles de ressources, les gouvernements peuvent être amenés à modifier la répartition de leurs dépenses entre secteurs et domaines de préoccupation sociaux afin de privilégier les aspects les plus

hautement prioritaires eu égard aux buts et objectifs de la Stratégie. Les responsables des politiques de développement social devraient veiller, en ce cas, à éviter de "gérer des crises" ou de réagir par de petites mesures ponctuelles aux "urgences du jour" et s'attacher plutôt à répondre en permanence à la nécessité de réaliser le développement social en tant que processus général appelant une planification mesurée et durable.

IV. MESURES REGIONALES D'APPUI

113. La coopération régionale pourrait permettre de renforcer notablement dans les pays de la CESAP la formulation et l'exécution des programmes nationaux d'action en vue de la réalisation des buts et objectifs de la Stratégie. Cette coopération peut prendre une forme bilatérale et directe entre gouvernements de la région, ou bénéficier de l'appui d'entités sous-régionales, régionales et internationales intéressées, qu'il s'agisse d'organismes ou d'institutions spécialisées des Nations Unies, d'organismes intergouvernementaux, d'institutions de financement du développement ou d'organisations non gouvernenentales.

114. Pour promouvoir la coopération régionale aux fins de l'application de la Stratégie, tous les gouvernements des pays de la région devraient, eu égard à leurs besoins, priorités et compétences nationaux, mettre en place ou renforcer les moyens de coopération ci-après et en tirer pleinement parti :

1) Echange d'informations sur les programmes nationaux d'application de la Stratégie; organisation de séminaires et de journées d'étude sur les questions sociales et les différentes possibilités de solutions sur le plan des politiques, de la planification et de la programmation; réalisation et diffusion d'études techniques, d'analyses comparées et de directives concernant les principaux problèmes et tendances sociaux; institution de réseaux entre institutions de formation et de recherche sur le développement social;

2) Partage des compétences existantes grâce à des programmes d'assistance et d'échanges techniques, pour faciliter l'analyse des grands problèmes et tendances sociaux, le choix de politiques, la formulation de plans et la mise au point de programmes nationaux d'action;

3) Renforcement des capacités nationales sur le plan du développement social par des activités conjointes de formation en cours d'emploi et de recyclage, des voyages d'étude et des programmes d'orientation destinés aux dirigeants, aux planificateurs et aux responsables de programmes en matière de développement social, ainsi qu'aux agents des services sociaux.

115. Il faudrait que, dans toute la mesure du possible, tous les pays donateurs, notamment ceux qui sont membres de la CESAP, accordent dans leurs programmes d'assistance technique et financière en cours et futurs un appui

accru aux pays en développement de la région en vue de la formulation et de l'application de plans d'action nationaux pour la réalisation des buts et objectifs de la Stratégie. La priorité devrait être donnée à cet égard aux pays les moins avancés, aux pays sans littoral et aux petits pays en développement insulaires, ainsi qu'aux pays les plus endettés de la région.

116. Toutes les organisations sous-régionales de la région de la CESAP sont invitées à apporter leur appui technique pour la mise au point et l'application des programmes nationaux d'action pour le développement social, et à participer activement sous toutes les formes voulues à la réalisation des buts et objectifs de la Stratégie.

117. Tous les organismes et institutions intéressés des Nations Unies sont instamment invités à accorder aux pays de la région de la CESAP l'appui dont ils ont besoin pour accélérer leur développement social conformément aux buts et objectifs définis dans la Stratégie, par le biais de :

1) La diffusion d'informations scientifiques et techniques pertinentes, l'organisation et la tenue de séminaires et de journées d'étude sur les grands problèmes et tendances sociaux et la fourniture de services consultatifs sur des approches intégrées aux politiques, à la planification et à la programmation en matière de développement social;

2) La fourniture de l'assistance technique voulue pour renforcer les capacités nationales d'information et de recherche sur les indicateurs de la qualité de vie, l'analyse des politiques sociales et les techniques intégrées en matière de politiques, de planification et de programmation sociales;

3) L'élaboration de directives techniques et la formulation de normes appropriées pour la région de la CESAP en vue de l'élaboration et de la réalisation de programmes nationaux d'application de la Stratégie;

4) L'analyse comparée des besoins et des priorités de formation touchant le développement social et l'élaboration et la mise à l'essai de matériels d'orientation et de formation tendant à une sensibilisation accrue aux considérations de développement social et à la promotion de l'autosuffisance nationale en matière de prestation de services sociaux.

118. Il est demandé aux institutions internationales de financement du développement d'accroître leur appui aux pays en développement de la région de la CESAP, et tout particulièrement aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral ou insulaires et aux pays les plus endettés, pour les aider à réaliser les buts et objectifs de la Stratégie. Ces institutions souhaiteront peut-être à cet égard, envisager d'établir, en collaboration étroite avec d'autres donateurs d'aide, un consortium qui leur permette de coordonner leur soutien aux programmes nationaux d'action pour le développement social dans la région.

119. Les organisations non gouvernementales internationales, qui ont une expérience considérable de la prestation de services sociaux aux groupes sociaux défavorisés et vulnérables, des méthodes communautaires de développement et de la promotion de la participation populaire au développement dans la région de la CESAP, ont un grand rôle à jouer dans la mise en oeuvre de la Stratégie. Par l'intermédiaire des organisations nationales qui leur sont affiliées, elles peuvent en effet apporter une aide technique précieuse pour l'élaboration des programmes nationaux d'action, et, grâce à des arrangements d'association, fournir des ressources pour l'exécution de ces pogrammes.

120. La CESAP elle-même est appelée à assurer une fonction de liaison régionale pour l'application de la Stratégie et à fournir une ample assistance technique multisectorielle à ses membres et membres associés en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie. A ce titre, la CESAP devrait aider les pays à élaborer leurs programmes nationaux d'application de la Stratégie et coordonner toutes les mesures régionales de soutien :

1) En renforçant et en étendant son programme global d'activités intersectorielles pour le développement social et les domaines connexes, afin d'apporter un appui de fond à l'application de la Stratégie dans l'ensemble de la région;

2) En aidant, par des avis et d'autres services techniques, les pays intéressés de la région de la CESAP à mettre au point des politiques, des plans et des programmes appropriés, et à adapter leurs arrangements en matière d'organisation pour mieux appliquer la Stratégie;

3) En aidant les gouvernements, dans les limites de son mandat, et en coopération étroite avec les institutions donatrices multilatérales existantes à mettre en place des mécanismes régionaux de mobilisation des ressources pour appuyer la Stratégie;

4) En créant une équipe spéciale interinstitutions chargée de promouvoir une participation intersectorielle énergique et de coordonner efficacement les activités de tous les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies dans le cadre de l'application de la Stratégie;

5) En établissant une instance d'organisations non gouvernementales intéressées aux problèmes du développement social dans la région, en vue d'encourager ces organisations à participer de manière active et constructive à l'application de la Stratégie et de coordonner leurs activités à cet égard;

6) En mettant au point et en appliquant des procédures de suivi et d'évaluation à l'égard de l'exécution de la Stratégie aux échelons national et régional.

121. En 1994, une fois achevée la phase préparatoire des activités d'application de la Stratégie, la CESAP devrait réunir une conférence régionale de responsables gouvernementaux, d'organismes et d'institutions intéressées des Nations Unies et de représentants de tous les autres partenaires en matière de développement intéressés, afin d'étudier et d'évaluer les progrès effectués dans la réalisation des buts et objectifs de la Stratégie, d'analyser les moyens propres à renforcer la coopération régionale en vue d'appuyer la Stratégie et de réviser la Stratégie, le cas échéant, compte tenu de l'expérience acquise et de l'évolution de la situation sociale dans la région.